

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **14 janvier 2019** à 19h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté
Siège #2 - Bernard Grenier
Siège #3 - Daniel La Boissière
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Douglas E. Mccaffery
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Bergeron.
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2019-01
5726**

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Séance ordinaire du 3 décembre 2018
 - 3.2** - Séance extraordinaire d'adoption du budget du 3 décembre 2018
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS**
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 6.1** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 6.2** - Acceptation des dépenses
 - 6.3** - Vérificateur externe - Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton
 - 6.4** - Achat d'équipement pour le bâtiment 101, route 214
 - 6.5** - Comité de développement de la municipalité de Milan
 - 6.6** - Cotisation annuelle 2019 à la «COMBEQ» pour notre officier municipal en bâtiment et en environnement
- 7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1** - Rapport de l'inspecteur en voirie
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**
- 9 - LOISIRS-TOURISME**
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 10.1** - Contrat de service Services Sanitaires Denis Fortier
- 11 - LÉGISLATION**
 - 11.1** - Adoption du règlement no: 2019-01 - Règlement concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics
 - 11.2** - Avis de motion et projet règlement no: 2019-02 - Programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité
 - 11.3** - Avis de motion et projet du règlement no: 2019-03 - Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal
- 12 - VARIA**
 - 12.1** - Prochaine séance ordinaire du conseil
 - 12.2** - Campagne de sensibilisation - La Bouée
 - 12.3** - Demande financière - Place aux jeunes du Granit

- 13 - CORRESPONDANCE
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par René Turcotte et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2019-01 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5727

2019-01 3.1 - Séance ordinaire du 3 décembre 2018
5728

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

2019-01 3.2 - Séance extraordinaire d'adoption du budget du 3 décembre 2018
5729

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget tenue le 3 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du 3 décembre 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit ainsi que les élus ayant des faits à partager.

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis : pour la période du mois de décembre 2018.

Construction	:	aucun
Rénovation	:	aucun
Addition d'un bâtiment	:	1
Captage d'eau	:	aucun
Installation septique	:	aucun
Lotissement	:	aucun
Accès à la voie publique	:	aucun
Dérogation mineure	:	aucun

Autorisation abattage d'arbres : 2
Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes: aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2019-01 5730 6.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

2019-01 5731 6.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no.1914 au chèque no.1974 pour un montant total de 90 655.35 \$

Salaires: chèque no.2232 au chèque no.2265 pour un montant total de 18 272.46 \$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 1 713.45 \$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 4 481.49 \$

ADOPTÉE

2019-01 5732 6.3 - Vérificateur externe - Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton

VÉRIFICATEUR EXTERNE - MANDAT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe afin de vérifier les états financiers de la Municipalité ainsi que tout autre document déterminé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2018, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent ;

ATTENDU QU'une meilleure proximité avec le vérificateur externe nous permettra des économies de coûts de déplacement lors de consultations ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de confier le mandat de vérificateur externe à Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés.

QUE le bureau de Thetford Mines soit autorisé à transmettre l'historique de notre dossier au bureau de Lac-Mégantic;

QUE le bureau de Raymond Chabot Grant Thornton de Lac-Mégantic ait le mandat de vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉE

**2019-01
5733 6.4 - Achat d'équipement pour le bâtiment 101, route 214**

Il a été décidé lors du plénier du 3 décembre 2018, de faire l'achat d'équipements pour le restaurant, qui resteront dans l'inventaire de la municipalité. Les équipements achetés sont une table froide et une caisse enregistreuse avec le module d'enregistrement des ventes (mev) au montant de 1 900,00\$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu par la majorité des membres du conseil, car Bianka Côté se retire de la décision d'accepter l'achat de ces équipements.

ADOPTÉE

**2019-01
5734 6.5 - Comité de développement de la municipalité de Milan**

Tel qu'il a été discuté lors de l'atelier plénier du 3 décembre 2018, il a été décidé par les membres du conseil de prendre 10 000,00\$ dans le surplus accumulé pour le Comité de développement pour les festivités qui auront lieu en juin 2019.

IL EST PROPOSÉ par Daniel La Boissière et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le transfert des fonds.

ADOPTÉE

**2019-01
5735 6.6 - Cotisation annuelle 2019 à la «COMBEQ» pour notre officier municipal en bâtiment et en environnement**

ATTENDU qu'il faut renouveler auprès de la «COMBEQ» la cotisation 2019 pour notre officier municipal en bâtiment et en environnement;

ATTENDU que ces frais de 431.16\$ (taxes incluses) sont partagés entre les municipalités de Courcelles, Saint-Ludger, Saint-Augustin de Woburn, Saint-Robert-Bellarmin et Milan;

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser l'adhésion 2019 à la «COMBEQ» pour monsieur Jean-François Boulet, officier municipal en bâtiment et en environnement.

Que cette somme de 78.74\$ (taxes incluses) soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie dépose son rapport pour la période du mois de décembre 2018.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

9 - LOISIRS-TOURISME

10 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

**2019-01
5736**

10.1 - Contrat de service Services Sanitaires Denis Fortier

La Municipalité de Milan renouvelle son contrat de service avec Services Sanitaires Denis Fortier.

1. Objet du contrat: Le travail de la prestataire de services consiste à recevoir à son centre de transbordement les ordures recueillies sur le territoire de la municipalité à l'enfouissement afin d'en disposer vers un site d'enfouissement autorisé.

2. Date, durée de la prestation et renouvellement: Le présent contrat entre en vigueur le 1er janvier 2019 et le mandat prendra fin le 31 décembre 2020.

3. Taux réservé à l'enfouissement des déchets: En tenant compte du contrat de collecte en vigueur avec la MRC du Granit, le taux réservé à l'enfouissement pour l'année 2019 sera au taux de 2018 majoré selon l'IPC à compter de janvier 2019 et il en sera de même pour l'année 2020, le taux 2019 sera majoré selon l'IPC à compter de janvier 2020. À cela s'ajoutent les redevances gouvernementales et les taxes habituelles en vigueur soit la TPS et la TVQ.

IL EST PROPOSÉ par Douglas E. Mccaffery et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le contrat de service de Services Sanitaires Denis Fortier.

ADOPTÉE

11 - LÉGISLATION

**2019-01
5737**

11.1 - Adoption du règlement no: 2019-01 - Règlement concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics

IL EST PROPOSÉ par Daniel La Boissière et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le règlement no: 2019-01 - Règlement concernant la consommation de cannabis dans les endroits publics, tel qu'il apparaît au livre des règlements de la municipalité de Milan.

ADOPTÉE

**2019-01
5738**

11.2 - Avis de motion et projet règlement no: 2019-02 - Programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité

Un avis de motion est donné par Bernard Grenier, à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, il y aura adoption du règlement portant sur le renouvellement du programme de revitalisation pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉE

**2019-01
5739**

11.3 - Avis de motion et projet du règlement no: 2019-03 - Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

Un avis de motion est donné par René Turcotte, à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, il y aura adoption du règlement no: 2019-03 - Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

ADOPTÉE

12 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

**2019-01
5740**

12.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 4 février à 19h30.

2019-01 12.2 - Campagne de sensibilisation - La Bouée
5741

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Proclamation de la Municipalité de Milan

à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

Déclaration présentée au conseil municipal de Milan

le 14 janvier 2019.

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

**Il est résolu de proclamer LA MUNICIPALITÉ DE MILAN,
municipalité alliée contre la violence conjugale.**

adoptée

2019-01 12.3 - Demande financière - Place aux jeunes du Granit
5742

Place aux jeunes du Granit demande un appui financier à la municipalité de Milan.

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter de contribuer à la demande d'appui financier pour un montant de 100,00\$.

ADOPTÉE

13 - CORRESPONDANCE

- Demande de soutien financier - Corps de cadets 1937 Lac-Mégantic

2019-01 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
5743

2019-01 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
5744

IL EST PROPOSÉ par Linda Therrien et résolu à l'unanimité des membres du conseil que cette séance ordinaire soit levée à 8h45.

ADOPTÉE

Jacques Bergeron, maire
trésorière

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Sylvia Roy, directrice générale, secrétaire-trésorière

Je, Jacques Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142(2) du Code municipal*.

Jacques Bergeron, maire